

Communication aux familles du Collège et du Lycée ECST

Chers Parents,

Une mise à jour des mesures du Ministère de l'éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>), suite à la déclaration du Premier Ministre du vendredi 11 septembre, et l'évolution actuelle de la crise sanitaire nous conduisent à vous communiquer des informations certes conséquentes mais essentielles quant à l'organisation des absences des élèves.

Nous avons pleinement conscience que les médecins et les laboratoires sont débordés. Vous comprendrez également que nous devons à la fois poursuivre au mieux le cours de nos vies avec l'épidémie de la Covid-19 et suivre scrupuleusement les instructions des autorités sanitaires afin d'éviter une explosion des cas, et une fermeture partielle ou totale de l'établissement. À ce jour, le gouvernement dénombre 2100 classes et 81 établissements fermés et ces chiffres augmentent d'heure en heure. L'objectif est de sécuriser au mieux la santé des élèves et des adultes présents dans l'établissement.

Les efforts demandés doivent être collectifs et accepter les contraintes liées à ces mesures, à commencer par l'application stricte des gestes barrières, est impératif.

1. **À DOMICILE nous vous demandons de :**

- Surveiller l'apparition de symptômes chez vos enfants notamment par la prise de température avant le départ pour l'établissement.
- En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre dans l'établissement et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.
- Nous informer si des personnes atteintes du virus sont présentes au domicile ou ont été côtoyées.

2. **UN ÉLÈVE EST UN CAS « CONFIRMÉ » ou CAS CONTACT**

- L'établissement et la famille gèrent la situation en lien avec les services académiques et l'Agence régionale de santé (ARS).

3. **UN ÉLÈVE PRÉSENTE DES SYMPTOMES dans l'établissement ou au domicile :**

a) **La liste des symptômes émanant du site du Gouvernement :**

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux ;
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- Une perte brutale de l'odorat, une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires.



b) La PROCÉDURE du Ministère à respecter :

- Appel sans délai des parents / responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières si l'élève est dans l'établissement.
- Rappel de la procédure à suivre, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- **L'élève ne doit pas revenir dans l'établissement avant d'avoir consulté un médecin.**
 - **Si consultation d'un médecin et test prescrit → 7 jours d'isolement à la maison sauf si retour de Test négatif avant ce délai : retour dans l'établissement.**
 - **Si le test est positif : informer immédiatement l'établissement.**
 - **Si consultation d'un médecin et test non prescrit : « L'élève revient dans l'établissement si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin, qu'aucun test n'a pas été prescrit et que le nombre de jours de convalescence à la maison, prescrit par le médecin à bien été respecté ».**
 - **Sans attestation de la famille, ni consultation du médecin le cas échéant : « le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre) »**

Nous savons compter sur la vigilance et l'engagement de chacun d'entre nous et nous vous en remercions.

Soyez assurés, Chers Parents, de nos sentiments dévoués.



Gilles DUPONT
Chef d'établissement 2nd degré
Coordinateur

